

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Bremtec Safe –Produit nettoyant de sécurité 500ml**

**Numero d'article: 2897333700**

**UFI: 4NJ5-H0QP-C206-0ETD**

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1 Utilisations pertinentes

Produit de nettoyage

#### 1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Société

NORMBEL SPRL  
Rue des Héritages, 3  
5336 Courriere / BELGIUM  
Téléphone +32 487 53 05 05  
Site internet [www.normfest.com](http://www.normfest.com)  
E-mail [rodolphe@normbel.be](mailto:rodolphe@normbel.be)

#### Secteur informatif

#### Informations techniques

[rodolphe@normbel.be](mailto:rodolphe@normbel.be)

#### Fiche de Données de Sécurité

[sdb@chemiebuero.de](mailto:sdb@chemiebuero.de)

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

#### Organe consultatif

+49 (0)89-19240 (24h) (seulement en anglais)

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Aérosol 1: H222 Aérosol extrêmement inflammable. H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

STOT SE 3: H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 3: H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Irrit. 2: H315 Provoque une irritation cutanée.

Asp. Tox. 1: H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

La détermination des propriétés présentant un risque pour la santé est effectuée sans considération des gaz propulseurs ou du matériau porteur.

### Pictogrammes de danger



### Mention d'avertissement

DANGER

### Contient:

Acétone

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 5% n-hexane

Propane-2-ol

Hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques

### Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

### Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P260 Ne pas respirer les vapeurs / aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C / 122 °F.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P305+P351+P338EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre agréé selon la réglementation locale/nationale.

### Produits de nettoyage, 648/2004/CE, contient:

15 - <30% hydrocarbures aliphatiques  
parfums

## 2.3 Autres dangers

### Dangers pour l'environnement

Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

### Autres dangers

D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

## SECTION 3: Composition / informations sur les composants

### 3.1 Substances

#### Non applicable

### 3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
40 - <60	Propane-2-ol CAS: 67-63-0, EINECS/ELINCS: 200-661-7, EU-INDEX: 603-117-00-0, Reg-No.: 01-2119457558-25-XXXX GHS/CLP: Flam. Liq. 2: H225 - Eye Irrit. 2: H319 - STOT SE 3: H336
20 - <50	Acétone CAS: 67-64-1, EINECS/ELINCS: 200-662-2, EU-INDEX: 606-001-00-8, Reg-No.: 01-2119471330-49-XXXX GHS/CLP: Flam. Liq. 2: H225 - Eye Irrit. 2: H319 - STOT SE 3: H336 - EUH066
10 - <20	Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 5% n-hexane EINECS/ELINCS: 921-024-6, Reg-No.: 01-2119475514-35-XXXX GHS/CLP: Flam. Liq. 2: H225 - Asp. Tox. 1: H304 - Skin Irrit. 2: H315 - STOT SE 3: H336 - Aquatic Chronic 2: H411
10 - <20	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques CAS: 64742-49-0, EINECS/ELINCS: 927-510-4, Reg-No.: 01-2119475515-33-XXXX GHS/CLP: Flam. Liq. 2: H225 - Asp. Tox. 1: H304 - Skin Irrit. 2: H315 - STOT SE 3: H336 - Aquatic Chronic 2: H411
1- <5	Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques EINECS/ELINCS: 927-241-2, Reg-No.: 01-2119471843-32-XXXX GHS/CLP: Flam. Liq. 3: H226 - Asp. Tox. 1: H304 - STOT SE 3: H336 - Aquatic Chronic 3: H412 - EUH066
1 - <5	Dioxyde de carbone CAS: 124-38-9, EINECS/ELINCS: 204-696-9 GHS/CLP: Press. Gas: H280

**Commentaire relatif aux composants** Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC). Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Indications générales	En cas de projection de produit, changer de vêtements. Changer le vêtement souillé.
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, laver abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Après ingestion	Ne pas faire vomir. Assurer un traitement médical.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Migraine  
Vertiges  
Effets irritants  
Nausées, vomissements.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.  
En cas d'ingestion suivie de vomissement, les matières peuvent pénétrer dans les poumons.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié	Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Produits extincteurs en poudre. Mousse.
Agent d'extinction non approprié	Jet d'eau.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

risque de formation de produits de pyrolyse toxiques, oxyde de carbone (CO), hydrocarbures non brûlés  
Les boîtes à gaz fissurées peuvent exploser et être projetées violemment en dehors du feu.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart de sources d'inflammation.  
Veiller à assurer une aération suffisante.  
Utiliser les vêtements de protection individuel (gants de protection, lunettes de protection, vêtement de protection).

### 6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber les résidus avec un produit liant les liquides (p. ex. sable, sciure, liant universel, diatomite).  
Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.  
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.  
Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.  
Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.  
Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.  
Protéger la peau en appliquant une pommade.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.  
Ne pas stocker avec des agents oxydants.  
Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.  
Stocker au frais, l'échauffement entraîne une augmentation de la pression avec risque d'éclatement.  
Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes et protéger du rayonnement solaire.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

**SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Composants possédants une valeur limite d'exposition (BE)**

Substance
Propane-2-ol
CAS: 67-63-0, EINECS/ELINCS: 200-661-7, EU-INDEX: 603-117-00-0, Reg-No.: 01-2119457558-25-XXXX
Valeurs limites de moyenne d'exposition: 200 ppm, 500 mg/m <sup>3</sup>
Valeur limite court terme: 400 ppm, 1000 mg/m <sup>3</sup>
Acétone
CAS: 67-64-1, EINECS/ELINCS: 200-662-2, EU-INDEX: 606-001-00-8, Reg-No.: 01-2119471330-49-XXXX
Valeurs limites de moyenne d'exposition: 500 ppm, 1210 mg/m <sup>3</sup>
Valeur limite court terme: 1000 ppm, 2420 mg/m <sup>3</sup>
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 5% n-hexane
EINECS/ELINCS: 921-024-6, Reg-No.: 01-2119475514-35-XXXX
Valeurs limites de moyenne d'exposition: 100 ppm, 525 mg/m <sup>3</sup> , OSHA
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques
CAS: 64742-49-0, EINECS/ELINCS: 927-510-4, Reg-No.: 01-2119475515-33-XXXX
Valeurs limites de moyenne d'exposition: 100 ppm, 525 mg/m <sup>3</sup> , OSHA
Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques
EINECS/ELINCS: 927-241-2, Reg-No.: 01-2119471843-32-XXXX
Valeurs limites de moyenne d'exposition: 100 ppm, 525 mg/m <sup>3</sup> , OSHA
Dioxyde de carbone
CAS: 124-38-9, EINECS/ELINCS: 204-696-9
Valeurs limites de moyenne d'exposition: 5000 ppm, 9131 mg/m <sup>3</sup> , A
Valeur limite court terme: 30000 ppm, 54784 mg/m <sup>3</sup>

**Composants possédants une valeur limite d'exposition (EU)**

Substance / CE VALEURS LIMITES
Acétone
CAS: 67-64-1, EINECS/ELINCS: 200-662-2, EU-INDEX: 606-001-00-8, Reg-No.: 01-2119471330-49-XXXX
8 heures: 500 ppm, 1210 mg/m <sup>3</sup>
Dioxyde de carbone
CAS: 124-38-9, EINECS/ELINCS: 204-696-9
8 heures: 5000 ppm, 9000 mg/m <sup>3</sup>

**DNEL**

Substance
Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 77 mg/kg bw/day
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 871 mg/m <sup>3</sup>
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 185 mg/m <sup>3</sup>
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 46 mg/kg bw/day
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 46 mg/kg bw/day
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, CAS: 64742-49-0
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 300 mg/kg bw/d
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 2085 mg/m <sup>3</sup>

Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 149 mg/kg bw/d
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 477 mg/m <sup>3</sup>
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 149 mg/kg bw/d
Acétone, CAS: 67-64-1
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 1210 mg/m <sup>3</sup>
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 186 mg/kg bw/d
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 2420 mg/m <sup>3</sup>
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 62 mg/kg bw/d
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 200 mg/m <sup>3</sup>
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 62 mg/kg bw/d
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
Industrie, inhalation (vapeur), Effets systématiques à long terme, 500 mg/m <sup>3</sup>
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 888 mg/kg bw/day
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 319 mg/kg bw/day
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 26 mg/kg
Consommateurs, inhalation (vapeur), Effets systématiques à long terme, 89 mg/m <sup>3</sup>
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 5% n-hexane
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 773 mg/kg bw/d
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 2035 mg/m <sup>3</sup>
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 699 mg/kg bw/d
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 608 mg/m <sup>3</sup>
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 699 mg/kg bw/d

**PNEC**

Substance
Acétone, CAS: 67-64-1
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 100 mg/L
Sol, 29,5 mg/kg soil dw
Sédiment (Eau de mer), 3,04 mg/kg sediment dw
Sédiment (Eau douce), 30,4 mg/kg sediment dw
Eau de mer, 1,06 mg/L
Eau douce, 10,6 mg/L
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
Ingestion (alimentaire), 160 mg/kg food
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 2251 mg/l
Sol, 28 mg/kg
Sédiment (Eau de mer), 552 mg/kg
Sédiment (Eau douce), 552 mg/kg
Eau de mer, 140,9 mg/l
Eau douce, 140,9 mg/l

## 8.2 Contrôles de l'exposition

**Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques**

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.

Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

**Protection des yeux**

lunettes de protection. (EN 166:2001)

**Protection des mains**

En cas d'immersion:

0,45 mm Caoutchouc nitrile, >480 min (EN 374-1/-2/-3).

Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants.

**Protection corporelle**

Vêtements de travail long-gainés.

**Divers**

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas inhale les gaz/vapeurs/aérosols.

Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration et de la quantité de composants dangereux ainsi qu'en fonction des conditions spécifiques sur le lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur des moyens de protection concernant la résistance aux substances chimiques de ces derniers.

**Protection respiratoire**

En cas de dépassement des valeurs limites sur le lieu de travail ou en cas d'aération insuffisante : porter une protection respiratoire appropriée.

Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante combinée A-P2. (DIN EN 14387)

**Risques thermiques**

Pas d'information disponible.

**Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement**

Non déterminé

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**
**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	aérosol
Couleur	incolore
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Non déterminé
Valeur du pH	Non applicable
Valeur du pH [1%]	Non applicable
Point d'ébullition [°C]	Non déterminé
Point d'clair [°C]	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	Non applicable
Limite inférieure d'explosion	0,6 Vol.%
Limite supérieure d'explosion	14,3 Vol.%
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	450
Densité [g/cm³]	0,7525 (20°C, DIN51757)
Densité relative	Non déterminé
Densité de versement [kg/m³]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	insoluble
Solubilité autres solvants	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Non déterminé
Viscosité cinématique	Non applicable
Densité de vapeur relative	Non déterminé
Vitesse d'évaporation	Non déterminé
Point de fusion [°C]	Non déterminé
Température d'auto-inflammation	Non déterminé
Temp. de décomposition [°C]	Non applicable
Caractéristiques des particules	Pas d'information disponible.

**9.2 Autres informations**

Aucun

**SECTION 10: Stabilité et réactivité**
**10.1 Réactivité**

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans des conditions environnementales normales (température ambiante).

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Risque d'éclatement des récipients.

**10.4 Conditions à éviter**

Fort échauffement.

#### 10.5 Matières incompatibles

Oxydant fort

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Vapeurs/gaz inflammables.

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité orale aiguë** Non déterminé

Produit
ATE-mix, oral, >2000 mg/kg bw

Substance
Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques
LD50, oral, rat, > 5000 mg/kg bw
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, CAS: 64742-49-0
LD50, oral, rat, > 3000 mg/kg bw
Acétone, CAS: 67-64-1
LD50, oral, rat, 5800 mg/kg bw, OECD 401
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
LD50, oral, rat, 4570 mg/kg
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 5% n-hexane
LD50, oral, rat, > 5800 mg/kg

**Toxicité dermale aiguë** Non déterminé

Produit
ATE-mix, dermique, >2000 mg/kg bw

Substance
Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques
LD50, dermique, lapin, > 5000 mg/kg bw
Acétone, CAS: 67-64-1
LD50, dermique, lapin, >15800 mg/kg bw
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
LD50, dermique, lapin, 13400 mg/kg
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 5% n-hexane
LD50, dermique, lapin, > 3920 mg/kg

**Toxicité aiguë par inhalation** Non déterminé

Produit
ATE-mix, inhalatoire, >20 mg/L

Substance
Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques
LC50, inhalatoire, rat, > 4,9 mg/L (4h)
Dioxyde de carbone, CAS: 124-38-9
LC0, inhalatoire, Humain, 90000 ppm IUCLID
Acétone, CAS: 67-64-1
LC50, inhalatoire, rat, 76 mg/L, 4h
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
LC50, inhalatoire, rat, 30 mg/l/4h
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 5% n-hexane
LC50, inhalatoire, rat, > 25,2 mg/l 4h

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.  
 En raison des informations disponibles, les critères de classification sont remplis.  
 Irritant  
 Méthode de calcul

Substance
Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques
œil, lapin, Etude in vivo, négatif
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, CAS: 64742-49-0
œil, lapin, Etude in vivo, non irritant
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
œil, lapin, Étude, irritant
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 5% n-hexane
Pas d'information disponible.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.  
 En raison des informations disponibles, les critères de classification sont remplis.  
 Irritant  
 Méthode de calcul

Substance
Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques
dermique, lapin, OECD 404, non irritant
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, CAS: 64742-49-0
dermique, lapin, OECD 404, irritant
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
dermique, lapin, non irritant
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 5% n-hexane
dermique, lapin, OECD 404, irritant

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.  
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
 Pas de classification.  
 Méthode de calcul

Substance
Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques
dermique, Cobayes, OECD 406, non sensibilisant
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, CAS: 64742-49-0
Pas d'information disponible.
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 5% n-hexane
Pas d'information disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.  
 En raison des informations disponibles, les critères de classification sont remplis.  
 Méthode de calcul

Substance
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
NOAEL, oral, rat, 700 mg/kg bw/day, OECD 426, positif

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.  
 En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
 Méthode de calcul

Substance
Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques

NOAEL, oral, rat, > 5000 mg/kg bw/day, OECD 408, négatif
--

Hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, CAS: 64742-49-0
---

NOAEC, inhalatoire, rat, 12470 mg/m <sup>3</sup> , Étude, négatif
---

Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
----------------------------

NOAEC, inhalatoire, rat, 12500 mg/m <sup>3</sup> , OECD 451, négatif
--

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 5% n-hexane
--

NOAEC, inhalatoire, rat, 8117 mg/m <sup>3</sup> , Etude in vivo, négatif
--

**Mutagénèse**

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Pas de classification.

Méthode de calcul

Substance
-----------

Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques
--

in vitro, OECD 471, négatif
-----------------------------

Hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, CAS: 64742-49-0
---

Pas d'information disponible.
-------------------------------

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 5% n-hexane
--

Ames-test, négatif
--------------------

**Toxicité sur la reproduction**

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Pas de classification.

Méthode de calcul

Substance
-----------

Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques
--

NOAEL, rat, 1000 mg/kg bw/day, OECD 422, négatif
--

Hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, CAS: 64742-49-0
---

NOAEC, inhalatoire, rat, 31680 mg/m <sup>3</sup> , Etude in vivo, négatif
---

Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
----------------------------

NOAEL, oral, rat, 853 mg/kg bw/day, OECD 415, négatif
---

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 5% n-hexane
--

NOAEC, inhalatoire, rat, 31680 mg/m <sup>3</sup> , Etude, négatif
---

**Cancérogénèse**

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Pas de classification.

Méthode de calcul

Substance
-----------

Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques
--

Étude, négatif
----------------

Hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, CAS: 64742-49-0
---

Pas d'information disponible.
-------------------------------

Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
----------------------------

NOAEC, inhalatoire, rat, 12290 mg/m <sup>3</sup> , OECD 451, négatif
--

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 5% n-hexane
--

Pas d'information disponible.
-------------------------------

**Danger par aspiration**

En raison des informations disponibles, les critères de classification sont remplis.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Méthode de calcul

**Remarques générales**

Il n'existe pas de données toxicologiques concernant l'ensemble du produit.

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes

exerçant des professions médicales, aux experts des domaines de sécurité et de protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues. Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières

## 11.2 Informations sur les autres dangers

**Propriétés perturbant le système endocrinien** Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

**Autres informations** Non

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Substance
Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques
EL50, (48h), Daphnia magna, 22 - 46 mg/L
EL50, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, >1000 mg/L
NOELR, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, <1 mg/L
LL50, (96h), Oncorhynchus mykiss, 10 - 30 mg/L
Dioxyde de carbone, CAS: 124-38-9
LC0, (96h), Rainbow trout, 35 mg/L (IUCLID)
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, CAS: 64742-49-0
EC50, (48h), Daphnia magna, 3 mg/l
EC50, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, 10 - 30 mg/l
NOEC, (21d), Daphnia magna, 0,17 mg/l
NOELR, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, 10 mg/l
LL50, (96h), Oncorhynchus mykiss, > 13,4 mg/l
Acétone, CAS: 67-64-1
LC50, (48h), Daphnia pulex, 8800 mg/l
LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss, 5540 mg/l
NOEC, (96h), Algae, 430 mg/l
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
EC50, (72h), Scenedesmus subspicatus, > 1000 mg/l
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 5% n-hexane
EL50, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, 30 - 100 mg/l
EL50, (48h), Daphnia magna, 3 mg/l
NOEC, (21d), Daphnia magna, 0,17 mg/l
LL50, (96h), Oncorhynchus mykiss, 11,4 mg/l
LOEC, (21d), Daphnia magna, 0,32 mg/l

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Comportement dans les compartiments de l'environnement** Non déterminé

**Comportement dans les stations d'épuration** AOX-remarque: Pas de réaction dangereuse connue.  
Ne contient aucun complexant organique pas.

**Biodégradabilité** Non déterminé

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

## 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

## 12.7 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières premières.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

#### Produit

Eliminer comme déchet dangereux.

#### Catalogue européen des déchets (recommandé)

160504\*

#### Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

#### Catalogue européen des déchets (recommandé)

150110\* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID 1950

Transport fluvial (ADN) 1950

Transport maritime selon IMDG 1950

Transport aérien selon IATA 1950

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**Transport routier vers ADR/RID** Aérosols

- **Code de classification** 5F



- **Etiquettes de danger**

- **ADR LQ** 1 l

- **ADR 1.1.3.6 (8.6)** Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels) 2 (D)

**Transport fluvial (ADN)** Aérosols

- **Code de classification** 5F



- **Etiquettes de danger**

- **IMDG LQ** 1 l

**Transport maritime selon IMDG** Aerosols, flammable

- **EMS** F-D, S-U



- **Etiquettes de danger**

- **IMDG LQ** 1 l

**Transport aérien selon IATA** Aerosols, flammable

- **Etiquettes de danger**



#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**Transport routier vers ADR/RID** 2

**Transport fluvial (ADN)** 2

**Transport maritime selon IMDG** 2.1

**Transport aérien selon IATA** 2.1

#### 14.4 Groupe d'emballage

**Transport routier vers ADR/RID** Non applicable

**Transport fluvial (ADN)** Non applicable

**Transport maritime selon IMDG** Non applicable

**Transport aérien selon IATA** Non applicable

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID      Non

Transport fluvial (ADN)      Non

Transport maritime selon IMDG      Non

Transport aérien selon IATA      Non

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

### SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

<b>PRESCRIPTIONS DE CEE</b>	2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/CEE ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014
<b>RÈGLEMENTS DE TRANSPORT</b>	ADR (2021); IMDG-Code (2021, 40. Amdt.); IATA-DGR (2021)
<b>RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (BE):</b>	Non déterminé.
- <b>Observer les restrictions d'emploi</b>	Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes. Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent.
- <b>VOC (2010/75/CE)</b>	95,7 %

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.

### SECTION 16: Autres informations

#### 16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

## 16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
 RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
 ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure  
 ATE = acute toxicity estimate  
 CAS = Chemical Abstracts Service  
 CLP = Classification, Labelling and Packaging  
 DMEL = Derived Minimum Effect Level  
 DNEL = Derived No Effect Level  
 EC50 = Median effective concentration  
 ECB = European Chemicals Bureau  
 EEC = European Economic Community  
 EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
 EL50 = Median effective loading  
 ELINCS = European List of Notified Chemical Substances  
 EmS = Emergency Schedules  
 GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
 IATA = International Air Transport Association  
 IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk  
 IC50 = Inhibition concentration, 50%  
 IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods  
 IUCLID = International Uniform Chemical Information Database  
 IVIS = In vitro irritation score  
 LC50 = Lethal concentration, 50%  
 LD50 = Median lethal dose  
 LC0 = lethal concentration, 0%  
 LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level  
 LL50 = Median lethal loading  
 LQ = Limited Quantities  
 MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
 NOAEL = No Observed Adverse Effect Level  
 NOEC = No Observed Effect Concentration  
 PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance  
 PNEC = Predicted No-Effect Concentration  
 REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals  
 STP = Sewage Treatment Plant  
 TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average  
 TLV®/STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit  
 VOC = Volatile Organic Compounds  
 vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

## 16.3 Autres informations

### Méthode de classification

Aérosol 1: H222 Aérosol extrêmement inflammable. (Règle d'extrapolation «Aérosols») H229  
 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. (Règle d'extrapolation «Aérosols»)  
 STOT SE 3: H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Méthode de calcul)  
 Aquatic Chronic 3: H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (Méthode de calcul)  
 Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux. (Méthode de calcul)  
 Skin Irrit. 2: H315 Provoque une irritation cutanée. (Méthode de calcul)  
 Asp. Tox. 1: H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. (Règle d'extrapolation «Aérosols»)

**Positions modifiées**

SECTION 3 supprimé: Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques

SECTION 3 ajouté: Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 5% n-hexane

SECTION 3 ajouté: Hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques

SECTION 3 supprimé: Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 5% n-hexane

SECTION 2 ajouté: Hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques

SECTION 3 ajouté: Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques

SECTION 2 ajouté: Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

SECTION 8 ajouté: En cas de dépassement des valeurs limites sur le lieu de travail ou en cas d'aération insuffisante : porter une protection respiratoire appropriée.

SECTION 8 supprimé: Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit.

SECTION 11 ajouté: Non

SECTION 11 ajouté: Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

SECTION 12 ajouté: Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

SECTION 16 supprimé:

Copyright: Chemiebüro®

